

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2021**

Dans l'Arrêté numéro 2020-029 émis le 26 avril 2020 par M<sup>me</sup> Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, lequel est toujours en vigueur, il est prévu que les élus sont autorisés à participer aux séances du conseil par tout moyen de communication et que l'enregistrement des délibérations de cette séance doit être publié dès que possible après celle-ci. Toute la région du Bas Saint-Laurent étant en zone rouge depuis le 17 décembre 2020, les séances du conseil municipal doivent être tenues sans la présence du public. L'enregistrement audio de cette séance sera déposé sur le site Internet de la Ville.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue par visioconférence, le lundi 25 janvier 2021, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé  
M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille  
M. Mario Guignard  
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

**Moment de réflexion**

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consœur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

**Adoption de l'ordre du jour**

**12-2021** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

**Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 11 janvier 2021**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**13-2021** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

**Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 1-2021 établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2021, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux**

M. le conseiller Steve Leclerc donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 1-2021, établissant les dépenses à être

engagées par la municipalité, en 2021, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

M. le conseiller Steve Leclerc dépose séance tenante le projet de règlement numéro 1-2021. Des copies de ce projet de règlement seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Steve Leclerc, conseiller

## **Assurances de la Ville**

**14-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RENOUELER, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2021 au 1<sup>er</sup> février 2022,

1. Après de la Mutuelle des Municipalités du Québec, la police d'assurance La Municipale de la Ville de La Pocatière, numéro MMQP-03-014085.16, portant sur les couvertures suivantes : assurance des biens, perte de revenus, responsabilité civile (incluant les garanties optionnelles de l'avenant C-21, des frais de justice, refoulement des égouts et réservoirs pétroliers), erreurs et omissions, crime, automobile, bris des machines, et responsabilité civile complémentaire (avec limite de garantie de 18 000 000 \$);
2. Après de certains souscripteurs de Lloyd's du Canada inc., sa participation au contrat-cadre numéro B0429BA2001298, relatif aux couvertures accident
  - pour les bénévoles et les brigadiers scolaires (police PACC-100596);
  - pour les cadres et les dirigeants (police PACC-100597);
  - pour les pompiers et les premiers répondants (police PACC-100598);

DE DÉCRÉTER, pour le paiement de ces assurances, une dépense de 194 464 \$, toutes taxes incluses, payable à Groupe Ultima inc.;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Contrat d'entretien du Centre Bombardier - Révision pour cessation partielle temporaire des travaux**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 96-2020, adoptée par ce conseil lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020, la Ville a attribué à Sogep inc. le contrat d'entretien du Centre Bombardier pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2022, avec option de prolongation pour deux périodes additionnelles d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que la pandémie de COVID-19 constitue une menace réelle à la santé de la population qui exige l'application de mesures décrétées par le gouvernement du Québec, parmi lesquelles on retrouve la suspension des activités dans les lieux qui accueillent le public à des fins culturelles, éducatives, sportives, de loisirs et de divertissement, et que le Centre Bombardier est visé par cette mesure;

CONSIDÉRANT que cette situation constitue un cas de force majeure permettant à la Ville de s'adresser à Sogep inc. pour négocier une révision à la baisse du coût des services

que la Ville doit payer à ce fournisseur dans le cadre du contrat relatif à l'entretien du Centre Bombardier;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de la clause 27 du devis en lien avec le contrat d'entretien du Centre Bombardier, les parties se sont entendues pour déterminer de nouvelles conditions temporaires d'exécution du contrat et qu'il y a lieu d'entériner celles-ci;

**15-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telles que formulées dans deux courriels de M. Alexandre Arcand-Langlois, directeur de projets pour Sogep inc., datés, lesdits courriels, du 15 janvier 2021, les propositions en lien avec l'aménagement de tâches, de services et de prix dans le cadre de l'exécution du contrat d'entretien du Centre Bombardier, rendu nécessaire, ledit aménagement, par les mesures gouvernementales instaurées à cause de la pandémie de COVID-19;

DE PAYER à Sogep inc. en lieu et place du montant prévu au contrat :

- pour la période du 2 au 9 janvier 2021 : un montant correspondant à 73 % du forfait habituel payable en vertu du contrat, toutes taxes en sus;
- pour la période du 10 janvier au 8 février 2021 : un montant de 5 134,36 \$ par mois, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à permettre, si requis, la fourniture de main-d'oeuvre supplémentaire par Sogep inc., au taux horaire de 23,42 \$, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Anny Morin à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Contrat de gestion des opérations du Centre Bombardier - Révision pour cessation partielle temporaire des travaux**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 282-2020, adoptée par ce conseil lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020, la Ville a attribué à Sogep inc. le contrat de gestion des opérations du Centre Bombardier pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la pandémie de COVID-19 constitue une menace réelle à la santé de la population qui exige l'application de mesures décrétées par le gouvernement du Québec, parmi lesquelles on retrouve la suspension des activités dans les lieux qui accueillent le public à des fins culturelles, éducatives, sportives, de loisirs et de divertissement, et que le Centre Bombardier est visé par cette mesure;

CONSIDÉRANT que cette situation constitue un cas de force majeure permettant à la Ville de s'adresser à Sogep inc. pour négocier une révision à la baisse du coût des services que la Ville doit payer à ce fournisseur dans le cadre du contrat relatif à la gestion des opérations du Centre Bombardier;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues pour déterminer de nouvelles conditions temporaires d'exécution du contrat et qu'il y a lieu d'entériner celles-ci;

**16-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que formulée dans un courriel de M. Alexandre Arcand-Langlois, directeur de projets pour Sogep inc., daté du 15 janvier 2021, la proposition en lien avec l'aménagement de tâches, de services et de prix dans le cadre de l'exécution du contrat de gestion des opérations du Centre Bombardier, rendu nécessaire, ledit aménagement, par les mesures gouvernementales instaurées à cause de la pandémie de COVID-19;

DE PAYER à Sogep inc. en lieu et place du montant prévu au contrat, pour la période du 10 janvier au 8 février 2021, un montant de 4 808,97 \$ par mois, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Anny Morin à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Problématique de refoulement d'égout sanitaire - Services professionnels en ingénierie - Attribution de contrat**

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à une demande de prix auprès de trois fournisseurs de services professionnels en ingénierie;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, dans une fiche synthèse datée du 20 janvier 2021;

**17-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER à la firme Norda Stelo inc. le contrat relatif à la fourniture de services professionnels en ingénierie requis en lien avec la recherche de solutions pour résoudre la problématique de refoulement d'égout sanitaire des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> avenues;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense approximative de 12 575 \$, compte tenu qu'elle peut varier en fonction des heures réellement effectuées, au taux horaire établi au bordereau de soumission, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

QUE la présente résolution, la proposition de prix de l'adjudicataire ainsi que tous les documents de la demande de prix fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Relevé topographique sur la 4<sup>e</sup> Avenue - Services professionnels - Attribution de contrat**

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à une demande de prix auprès de quatre fournisseurs de services en ce domaine;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, dans une fiche synthèse datée du 19 janvier 2021;

**18-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER à la firme GéniArp inc., de Québec, le contrat relatif à la fourniture des services professionnels requis pour la réalisation de relevés topographiques sur la 4<sup>e</sup> avenue Painchaud en vue d'éventuels travaux d'urbanisme et de génie civil;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 4 500 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

QUE la présente résolution, la proposition de prix de l'adjudicataire ainsi que tous les documents de la demande de prix fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

#### **Travaux au plancher du garage municipal - Services professionnels - Attribution de contrat**

CONFORMÉMENT à la recommandation de M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, dans une fiche synthèse datée du 20 janvier 2021;

**19-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER de gré à gré à M. Donald Lavoie, ingénieur, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le contrat pour la réalisation des plans requis dans le cadre du projet de réfection du plancher du garage municipal;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 1 500 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

QUE M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

#### **Acquisition d'un épandeur de sel de déglacage**

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à une demande de prix auprès de trois fournisseurs de tel équipement;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, dans une fiche synthèse datée du 19 janvier 2021;

**20-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'achat d'un épandeur de sel de déglacage auprès de l'entreprise Lefebvre Mécanik inc., de Rivière-du-Loup, et de décréter à cette fin une dépense de 9 817 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

QUE la présente résolution, la soumission de l'adjudicataire ainsi que tous les documents de la demande de prix fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

#### **Cours d'eau - Enlèvement d'obstructions – Personnes désignées localement**

**21-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière confirme à la MRC de Kamouraska que les personnes désignées pour agir, dans les limites de la Ville de La Pocatière, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens, identifiés dans la résolution numéro 63-2017, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 mars 2017, demeurent les mêmes, soit M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, et M. Stéphane Roy, contremaître aux Travaux publics.

#### **Fonds de développement des territoires de la MRC de Kamouraska - Transfert de subvention au projet d'aménagement du site Adopte ta parcelle**

CONSIDÉRANT que le résiduel des sommes disponibles pour la Ville en 2020 dans le Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Kamouraska, maintenant connu sous le nom Fonds régions et ruralité (FRR), dans le volet Amélioration des milieux de vie, avait été affecté à la réalisation d'un plan pour l'aménagement de l'espace entre le Centre Bombardier et l'École Sacré-Coeur;

CONSIDÉRANT que ledit projet de plan d'aménagement a été abandonné par la Ville;

**22-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière dépose une demande au Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Kamouraska, dans le volet Amélioration des milieux de vie, afin que le résiduel des sommes disponibles pour la Ville dans ce fonds en 2020, soit réattribué au projet des services horticoles de la Ville relatif à l'aménagement d'un site d'agriculture urbaine « Adopte ta parcelle »;

QUE M<sup>me</sup> Émélie Lapierre, coordonnatrice des services horticoles, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution, dont le contrat à intervenir avec le FRR.

### **Entente intermunicipale de fourniture de services d'aqueduc et d'égout - Modification des modalités de paiement pour 2021**

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, dans la résolution numéro 247-12-2020, adoptée par son conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, à l'effet de revoir, pour 2021, les modalités de versement de la contrepartie due par cette municipalité à la Ville en vertu de l'entente intermunicipale de services de fourniture d'aqueduc et d'égout signée le 24 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est vrai que, compte tenu du branchement, en 2020, des secteurs du carré Saint-Louis et de la route 132 Ouest, il n'y a pas d'historique de consommation et que la facturation sera émise sur un estimé de celle-ci;

**23-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière réponde positivement à la demande de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à l'effet de revoir, pour 2021, les modalités relatives au versement des sommes dues par la municipalité à la Ville en vertu de l'entente mentionnée dans le préambule, ainsi qu'il suit : un versement de 75 % de la facture émise en 2021 sera payable dans les délais prévus à la ladite facture et la balance sera due lorsque l'évaluation de la consommation réelle pour le territoire de la municipalité sera connue.

### **Entente relative à l'entretien d'été et d'hiver des routes mitoyennes - Ajout**

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à l'effet que la Ville procède au déneigement d'une section de trottoir d'environ 25 mètres de longueur sur la rue de la Ferme;

CONSIDÉRANT que la Ville effectue le déneigement de ce secteur de la rue de la Ferme en vertu du contrat qui lui a été octroyé par le Ministère des Transports du Québec;

**24-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière réponde positivement à la demande de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et procède dorénavant au déneigement d'une section de trottoir de 25 mètres de longueur sur la rue de la Ferme.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Tandem-Jeunesse – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes**

**25-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AVISER la Commission municipale du Québec que la Ville de La Pocatière n'entend pas s'opposer à la demande de reconnaissance soumise par l'organisme à but non lucratif Tandem-Jeunesse aux fins d'être exempté de taxes foncières en rapport avec l'immeuble situé au 407, rue Rouleau, à La Pocatière, dont cet organisme est le seul utilisateur.

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

## **Demande de subvention de l'Association du baseball mineur de La Pocatière à la Jays Care Foundation**

CONSIDÉRANT que l'Association du baseball mineur de La Pocatière inc. a déposé une demande de subvention dans le cadre du programme Field of dreams de la Jays Care Foundation concernant son projet de doter les jeunes de La Pocatière et des environs d'un terrain de baseball complet et accessible, destiné à la pratique de ce sport par les jeunes;

CONSIDÉRANT que le projet de l'Association du baseball mineur de La Pocatière inc. a été retenu à la première étape de sélection des projets dans le programme ci-haut mentionné, ce qui est une très belle nouvelle pour notre collectivité, et que l'Association prépare maintenant son dossier pour l'étape finale de cette sélection;

CONSIDÉRANT que l'emplacement de terrain où sera aménagé ce nouveau terrain de baseball appartient à la Ville de La Pocatière et qu'il y a lieu pour cette dernière de confirmer qu'elle réserve ce terrain pour le projet du baseball mineur et qu'elle assumera toute dépense relative à l'entretien de ce terrain après son aménagement;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup est enchanté de ce projet et qu'il souhaite que les élèves des écoles primaires et secondaires puissent bénéficier de l'ajout de cette offre aux activités sportives accessibles dans le cadre de leur parcours scolaire;

CONSIDÉRANT que l'Association du baseball mineur de La Pocatière inc., un organisme à but non lucratif administré par des bénévoles, oeuvre auprès des jeunes de la communauté depuis plus de 35 ans, afin de les inviter à la pratique d'une activité sportive qui permet, entre autres, d'améliorer leurs compétences de vie, leur socialisation et leur santé physique;

CONSIDÉRANT que l'Association du baseball mineur de La Pocatière inc. lancera une campagne de financement dans le milieu pour amasser des fonds qui seront appliqués à la réalisation de son projet;

**26-2021 IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie l'Association du baseball mineur de La Pocatière inc. dans ses démarches relativement à la réalisation de son projet d'aménagement d'un terrain de baseball dédié aux jeunes;

QUE la Ville de La Pocatière accepte que le terrain qui lui appartient et qui est ciblé pour le projet de l'Association du baseball mineur de La Pocatière inc. soit réservé à cette fin et qu'elle s'engage à assumer les frais de l'entretien dudit emplacement lorsque le terrain de baseball sera aménagé;

QUE la Ville de La Pocatière participera notamment à la réalisation du projet par une contribution maximale de 180 000 \$;

QUE la Ville de La Pocatière prie la Jays Care Foundation de retenir ce projet qui permettra à nos jeunes d'avoir accès à des infrastructures de grande qualité mais surtout de se familiariser et de s'impliquer dans un sport dynamique et reconnu dans notre communauté.

## **Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière - Nomination d'une perceptrice d'amendes**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 322 du Code de procédure pénale, tout percepteur d'amendes aux fins de l'application de la Loi sur les Cours municipales doit être désigné par le ministre de la Justice;

**27-2021 IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents



QU'une demande soit adressée au ministre de la Justice afin que M<sup>me</sup> Léa Bompard, greffière adjointe de la Cour municipale, soit nommée perceptrice d'amendes aux fins de l'exécution des jugements rendus par la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière.

### **Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Rupture du lien d'emploi avec un pompier**

CONSIDÉRANT que M. Benoît Michaud demeure désormais à Saint-Jean-Port-Joli, ce qui l'éloigne de la caserne de Saint-Roch-des-Aulnaies, faisant en sorte qu'il ne peut plus répondre au temps de réponse pour une intervention;

CONSIDÉRANT que le taux de présence de M. Michaud aux activités du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière ne répond plus aux besoins dudit service;

**28-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière rompe le lien d'emploi qui le liait à M. Benoît Michaud à titre de pompier à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, et ce, à compter de la date des présentes;

QUE des remerciements soient adressés à M. Michaud pour les années de service qu'il a réalisées d'abord au sein de la brigade des pompiers de Saint-Roch-des-Aulnaies, puis pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière.

### **Campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » - Adhésion à la déclaration d'engagement**

ATTENDU que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu·es et élus municipaux;

ATTENDU que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont la liberté d'expression;

ATTENDU qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté, le 4 décembre 2020, la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au

monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

**29-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de la Ville de La Pocatière adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

#### **Recensement 2021 - Résolution d'appui**

CONSIDÉRANT que des données exactes et complètes d'un recensement réalisé par Statistique Canada soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité;

**30-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de la Ville de La Pocatière appuie le Recensement de 2021, qui se déroulera en mai prochain, et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.qc.ca](http://www.recensement.qc.ca).

#### **Autres sujets**

Aucun sujet n'est ajouté.

### **Période de questions**

Comme les citoyens ne peuvent assister actuellement aux séances du conseil, ils ont été invités à transmettre leurs questions de la manière indiquée sur le site Internet de la Ville.

Aucune question n'a été adressée au conseil avant la présente séance.

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**31-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 28.